Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Majoration et élargissement de l’indemnité de logement du Nunavut aux fonctionnaires du GN

Iqaluit (Nunavut), le 9 mai 2024. — Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui vivent dans un logis privé ont peut-être remarqué que leur chèque de paie est plus élevé ce mois-ci, ce qui s’explique par la récente majoration de l’indemnité de logement du Nunavut.

L’indemnité de logement du Nunavut fait partie des avantages sociaux auxquels ont droit les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui possèdent leur propre logis ou le louent sur le marché privé au lieu d’habiter dans un logement pour le personnel avec subvention.

En avril, le ministre des Finances Lorne Kusugak a annoncé que l’indemnité de logement du Nunavut passerait de 400 $ à 1 000 $ par mois, par maisonnée, et qu’elle serait répartie en deux versements égaux sur les deux premiers chèques de paie du mois. Le ministre Kusugak a également déclaré aujourd’hui que plus de fonctionnaires seront désormais admissibles à cette indemnité.

« Notre gouvernement s’est engagé, dans son mandat *Katujjiluta*, à explorer des moyens d’améliorer l’abordabilité de la propriété privée et de la location pour les Nunavoises et Nunavois afin de faciliter la transition entre le logement pour le personnel et le logis privé. Cette majoration de l’indemnité aidera les fonctionnaires qui sont propriétaires ou qui louent sur le marché privé, a expliqué le ministre Kusugak.

Nous reconnaissons également que beaucoup de ces fonctionnaires qui travaillent fort occupent un poste occasionnel de longue date. En plus de la majoration de l’indemnité de logement du Nunavut à 1 000 $, j’ai le plaisir d’annoncer que les personnes qui comptent plus de six mois de service continu dans un poste occasionnel y sont maintenant admissibles. »

Pour des renseignements sur l’indemnité de logement du Nunavut, veuillez consulter le site web du gouvernement du Nunavut. Rappelons que les personnes qui reçoivent l’indemnité de logement du Nunavut doivent faire la mise à jour de leurs renseignements et de leur adresse au dossier. Pour d’autres renseignements, veuillez communiquer avec householdallowance@gov.nu.ca ou composer le 1 800 316-3324.

###

Contact avec les médias :

Hillary Casey
Directrice des politiques ministérielles
Ministère des Finances
867 975-5831
financecoms@gov.nu.ca